



# Rapport des faits saillants du rapport financier de la Municipalité

*Préparé par le  
Cabinet du maire*

*Fièremment,  
Sept-Îles!*

*Le 26 juin 2023*

## **Chères citoyennes et chers citoyens,**

Chaque année, en juin, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens lors d'une séance du conseil municipal, des faits saillants du dernier rapport financier de la Municipalité et des rapports de l'auditeur indépendant mandaté par la Ville.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière de la Municipalité a déposé, le 8 mai dernier, le rapport financier consolidé de la Ville de Sept-Îles pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant en lien avec ce rapport financier, lequel a été transmis à la Municipalité en vertu de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes.

### **FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS 2022**

Le résultat des activités financières de fonctionnement consolidées de l'exercice financier 2022 s'est soldé par un excédent à des fins fiscales de 3 875 913 \$, soit un excédent de 3 562 510 \$ provenant de l'administration municipale, combiné à un excédent de 313 403 \$ généré par l'ensemble des organismes contrôlés inclus dans le périmètre comptable de la Municipalité.

En ce qui concerne l'excédent de l'administration municipale de 3 562 510 \$, celui-ci s'explique principalement par les variations suivantes :

- Des revenus additionnels à ceux budgétés de 1 558 732 \$ provenant de l'imposition de droits de mutation immobilière ;
- Des revenus non prévus de 731 017 \$ provenant principalement des hausses successives des taux d'intérêts qui ont généré de meilleurs rendements sur les liquidités;
- Des dépassements budgétaires sur les dépenses de fonctionnement de 747 785 \$, notamment liés au déneigement, à la hausse du coût du carburant et à l'entretien du réseau d'égout;
- La non-réalisation, suite à la hausse des coûts, de dépenses de l'ordre de 1 182 887 \$, prévues aux activités d'investissement;
- Ainsi que par d'autres variations des revenus et des dépenses de 837 659 \$.

Je tiens à préciser que le rapport financier 2022 consolidé selon le formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que le sommaire de l'information financière consolidée, peuvent être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville de Sept-Îles (septiles.ca), sous la rubrique « La Ville » dans la section « Budget et situation financière ».

### **EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

L'excédent de l'exercice financier 2022 pour fins fiscales de 3 562 510 \$ porte ainsi l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité à 12 641 296 \$ au 31 décembre 2022.

Néanmoins, en considérant les affectations de 2023 prévues à ce jour, l'excédent non affecté est évalué à 11 930 199 \$. Ces affectations sont les suivantes :

- Affectation de 356 000 \$, en conformité avec la politique sur l'utilisation des surplus et suivant la recommandation de la trésorière d'augmenter le fonds de roulement, lequel passera de 6 278 000 \$ à 6 634 000 \$, ce qui permettra d'augmenter la capacité de la Municipalité à financer « comptant » certaines de ses acquisitions en immobilisations ;
- Affectation disponible pour les travaux de vidange des boues aux étangs aérés du centre-ville, lesquels seront réalisés en 2023 au montant de 354 897 \$.

### **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 2022**

En 2022, la Ville de Sept-Îles a réalisé des dépenses d'investissement totalisant 28 785 192 \$, comparativement à des investissements de 13 000 607 \$ en 2021, dont : la réfection de la rue Doucet, la mise aux normes et la réfection d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, la construction d'une plateforme de déshydratation des boues, la construction de nouvelles cellules au lieu d'enfouissement technique, la construction d'un nouveau hangar municipal, l'aménagement du bâtiment pour la SPCA et la construction d'un chenil, l'aménagement du parc des Générations et les travaux préparatoires au parc Aylmer-Whittom.

Sommairement, ceux-ci se détaillent comme suit, par catégories :

<b>Activités d'investissement au 31 décembre</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Réfection de rues	5 427 974 \$	8 238 316 \$
Infrastructures - eau et égouts	1 893 195	1 495 378
Gestion des matières résiduelles	4 687 310	374 369
Bâtiments	10 912 415	1 718 393
Parcs	3 268 690	535 173
Machinerie, véhicules, outillage et équipements	2 147 483	476 800
Autres	448 125	162 178
<b>Total des investissements</b>	<b>28 785 192</b>	<b>13 000 607</b>

### **ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE**

En date du 31 décembre 2022, la dette à long terme de la Municipalité et le passif au titre des avantages sociaux futurs s'établissaient à 95 829 715 \$, incluant un montant de 12 358 336 \$ à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers. En considérant le financement des activités d'investissement en cours à la fin de l'exercice, au montant de 5 019 443 \$, l'endettement net total sera de 88 490 822 \$ au 31 décembre 2022 (comparativement à 74 800 256 \$ au 31 décembre 2021).

Le coût du service de la dette à la charge de la Municipalité pour l'exercice financier 2022 s'élève à 8 318 206 \$ (12 230 501 \$ en 2021). Cette variation s'explique par le remboursement en capital de 3,5 M \$ sur la dette, effectué en 2021, suite au règlement du dossier d'affaissement du sol dans le développement Sainte-Famille. Le ratio du pourcentage de l'endettement net sur les revenus totaux est de 113,7 % (101,2 % en 2021) et le ratio du coût du service de la dette à la charge de la Municipalité sur les dépenses de fonctionnement, le remboursement de la dette et les autres charges est de 11,3 % (16,5 % en 2021). Mentionnons que les ratios de 2022 se situent en deçà des indicateurs cibles indiqués à la *Politique de gestion de la dette* de la Municipalité, qui fixe à un maximum de 150 % le ratio du pourcentage d'endettement, et à un maximum de 18 % le ratio du coût annuel du service de la dette.

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Le rapport de l'auditeur indépendant du 4 mai 2023, soit la firme comptable MNP S.E.N.C.R.L., conclut que les états financiers consolidés de la Ville de Sept-Îles donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité et des organismes sous son contrôle au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats des activités, de la variation de l'actif financier net et du flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **LOI CONCERNANT LA VILLE DE SEPT-ÎLES ET LA VILLE DE FERMONT - PROGRAMME D'HABITATION**

Conformément à l'article 7 de cette loi permettant à la Ville d'adopter un programme d'habitation pour venir en aide financièrement à la construction de logements, le maire doit, dans son rapport sur la situation financière de la Municipalité, présenter un état de la mise en œuvre de ce programme d'habitation en indiquant le nombre de demandes présentées au cours du dernier exercice financier et, pour chacun des bénéficiaires, la nature de l'aide financière accordée, ainsi que le montant et le nombre de logements visés.

Par conséquent, pour l'exercice en cours, un seul règlement était encore en vigueur dans le cadre de ce programme d'habitation, soit le :

#### ***Programme d'habitation favorisant la construction d'immeubles locatifs de 4 logements et plus (phase 1)***

Le 14 mars 2011, la Ville de Sept-Îles a adopté le règlement n° 2011-186 portant le titre « *Règlement instituant un programme d'habitation favorisant la construction d'immeubles locatifs de 4 logements et plus (phase 1)* ». Au cours de l'année 2022, la Municipalité n'a accordé aucune subvention en vertu dudit programme.

**État de mise en œuvre du programme à ce jour (règlement n° 2011-186) :**

<b>Total de l'enveloppe disponible</b>	<b>1 000 000 \$</b>
Montant de l'aide accordée durant les exercices antérieurs	675 000
<u>Montant de l'aide accordée durant le présent exercice</u>	<u>0</u>
<b><u>Enveloppe disponible pour projets futurs</u></b>	<b><u>325 000 \$</u></b>

**CONCLUSION**

Dans toute organisation, et particulièrement dans une organisation municipale, les budgets et les rapports financiers sont d'importants outils de planification et de suivi annuels. Toutefois, c'est dans une perspective plus globale qu'ils prennent tout leur sens. Par exemple, un surplus annuel de 3,6 millions de dollars pourrait laisser supposer une erreur de planification, ou encore donner l'impression que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas ! Le processus de planification budgétaire d'une ville comme la nôtre est un exercice complexe qui implique d'anticiper à la fois les revenus et les dépenses, dans un contexte économique changeant et incertain. C'est la recherche d'un équilibre souvent précaire entre audace et prudence, en ayant toujours en tête les imposantes responsabilités financières de la municipalité et la capacité de payer des citoyens.

Au 31 décembre 2022, l'endettement net de la Ville avoisinait les 88 millions de dollars. Avec les investissements en infrastructures à venir dans les prochaines années, nous sommes à même de constater que les surplus générés en 2022 sont bien relatifs.

Afin d'être bien outillé dans les importantes décisions que le conseil municipal devra prendre à court et à moyen termes, une mise à jour du cadre financier instauré en 2015 a été déposé en décembre 2022. Celui-ci servira de guide pour la planification des investissements à réaliser durant la période 2023-2027. Ce cadre financier présente des projections élaborées en fonction du renouvellement nécessaire de certaines infrastructures municipales. Nous devons également prendre en compte divers impondérables dont : la hausse généralisée des coûts et des taux d'intérêt, les impacts

de la pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs domaines d'activités, ainsi que les obligations gouvernementales élevées, notamment en matière de gestion des matières résiduelles et de protection de l'environnement, lesquelles engendrent des dépenses astronomiques et s'accompagnent d'une aide financière insuffisante.

Ce contexte d'incertitude ne frappe pas que les organisations municipales, mais également les entreprises – nos fournisseurs de biens et services – qui doivent aussi s'adapter et gérer une partie du « risque », particulièrement pour des projets d'envergure s'échelonnant sur plusieurs mois. On observe de ce fait un moins grand nombre de soumissionnaires dans certains champs d'activités, ce qui peut avoir comme conséquence d'entraîner le report de certains projets et de certains travaux.

Quoi qu'il en soit, plusieurs projets ayant nécessité des investissements majeurs sont actuellement en cours de réalisation ou en voie d'être complétés d'ici la fin de l'année 2023. Mentionnons notamment la réfection du parc Aylmer-Whittom, les nouvelles installations de la SPCA, l'aménagement de terrains de tennis et de *pickleball* au parc Bruno-Pauletto, la réfection d'une partie de la rue Napoléon, ainsi que l'octroi d'un mandat professionnel pour la confection de plans et devis qui, lentement mais sûrement, aboutira à la construction d'un nouvel aréna.

Mais il ne faut pas perdre de vue les engagements auxquels nous ne pourrions nous soustraire dans les prochaines années, ne serait-ce que l'entretien d'un parc immobilier vieillissant qui nécessitera des investissements majeurs : l'aréna, l'hôtel de ville ou les diverses installations sportives, culturelles et de services. Reportée de fois en fois, la réfection du boulevard Laure requerra à elle seule des investissements majeurs partagés entre la Ville et le ministère des Transports et de la Mobilité durable, lesquels étaient estimés à environ 130 millions en 2021.

Je reste persuadé que collectivement, nous pourrions mener à terme de magnifiques projets et nous donner les moyens de nos ambitions. Nous devons maintenir une vision tournée vers l'avenir pour notre ville et penser à nos enfants, aux générations futures et à l'attractivité de notre milieu, afin que s'y installent de nouvelles familles et de nouveaux

travailleurs. Pour ce faire, nous ne devons pas avoir peur d'investir dans nos infrastructures et nous donner les moyens d'en assurer la pérennité. Cette vision d'investissement ne doit pas être interprétée comme un chèque en blanc permettant aux élus de dépenser comme bon leur semble. La capacité de payer des citoyens a des limites et le conseil municipal en est pleinement conscient.

L'avenir de Sept-Îles est prometteur. Plusieurs entreprises internationales, locales et régionales démontrent de l'intérêt à investir chez nous. Il ne fait aucun doute à mon esprit que Sept-Îles possède tous les atouts géographiques et économiques pour devenir un exemple de réussite pour le Québec, le Canada et dans le monde, ne serait-ce qu'en matière de transition énergétique pour nos grandes industries, s'inscrivant dans la stratégie du gouvernement du Québec sur l'hydrogène vert et les bioénergies.

Pour conclure, je tiens à remercier Mme Suzy Lévesque, trésorière et directrice du Service des finances, ainsi que toute son équipe, pour l'accompagnement et la gestion rigoureuse de nos avoirs collectifs. Merci également aux membres du conseil municipal pour les discussions constructives et responsables que nous avons eues et qui ont mené à l'adoption du budget. Je tiens aussi à remercier notre ancien directeur général, M. Patrick Gwilliam, pour ses années de service, et toute l'équipe de direction pour son travail et son dévouement. Finalement, je désire remercier personnellement M. Michel Tardif, directeur général par intérim, qui a accepté de relever ce nouveau défi au pied levé, pour le bien de l'organisation et de toute la municipalité.

Ce rapport sera disponible sur le site Web de la Ville de Sept-Îles.

Au plaisir,

**Steeve Beaupré, maire**